

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 3 Chimie / Renfort /

Regio chimica

Année 2025 – 2026

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES



Sommaire

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité.....	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.....	7
3.4. Boite mail UHA.....	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau	10
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers.....	11
3.11. Etudiants Campus France	12
3.12. Matières ouvertes / UE Libre	12
3.13. Lexique des termes universitaires	13
3.14. Les langues	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC	14
4.1. Licence 3 chimie semestre 5.....	14
4.2. Licence 3 chimie semestre 6.....	15
5. Informations importantes :	16
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :	16
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	16
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	16
5.3. Examens :	16
5.4. Vie de l'établissement	17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : selon filière

Responsable licence 2ème année : M. Philippe SONNET

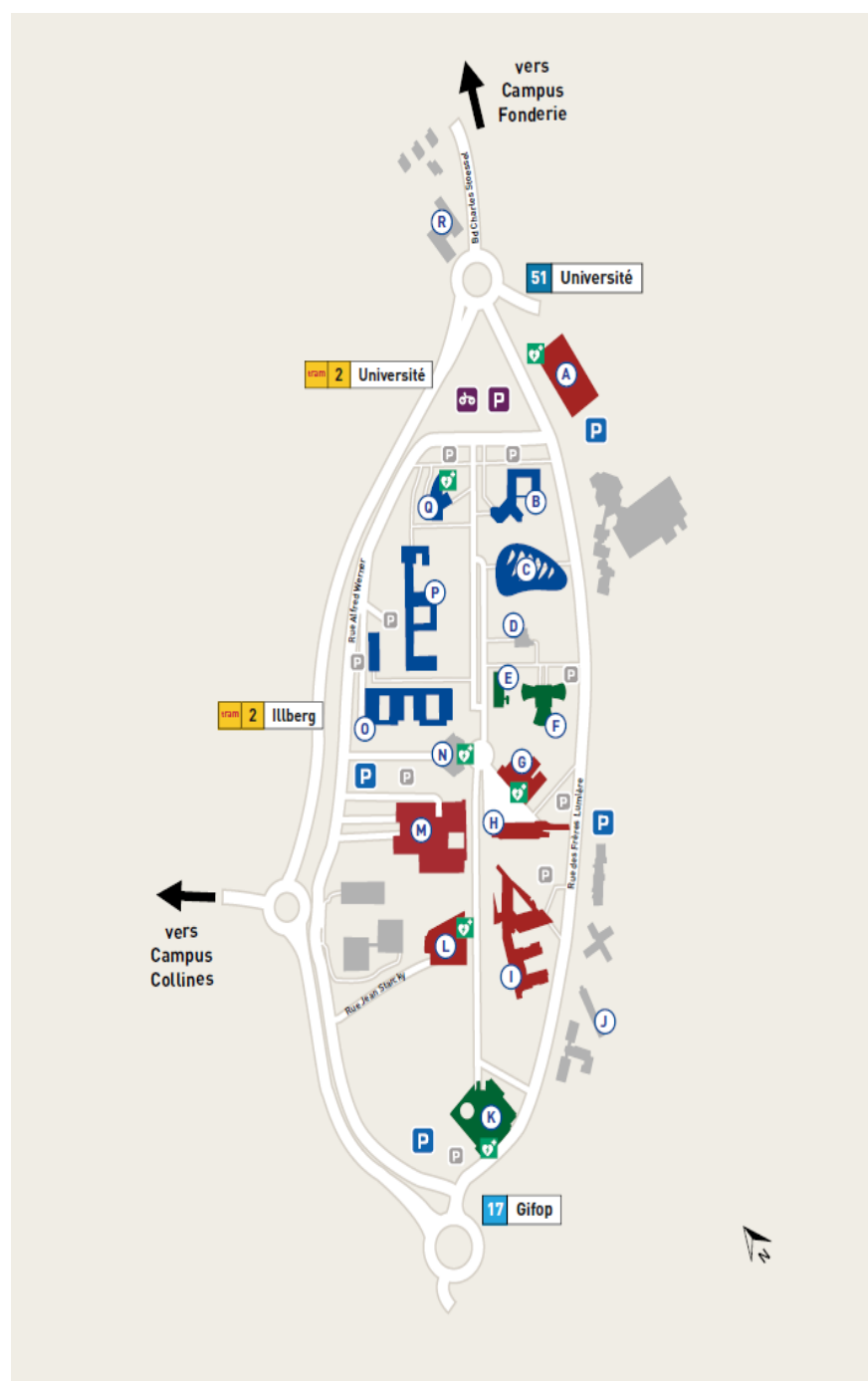
Responsables licence 3ème année : M. Gilles HERMANN (EEA) – M. Arnaud PONCHE (chimie)
M. Carmelo PIRRI (physique) – M. François VONAU (parcours renforcé)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stéphane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M. HADJAR Amine mohamed.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	M. DERIVAZ Mickaël derivaz.mickael@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme. BALLY-LE GALL Florence M. KREMBEL Christophe regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leyssens@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PONCHE Arnaud arnaud.ponche@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	M. DEGOUTTE Fabrice staps.fst@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|---------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | 51 Université |
| | 51 Université |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n° 18 Bâtiment K



18, rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse
03 89 33 62 00

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<u>Amphithéâtres :</u> ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger) <u>Salles de COURS ou TD :</u> ILL_K_ 001 à 006 ILL_K_ 100 à 108 ILL_K_ 201 à 203 <u>Salles TP :</u> ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA <u>Salles informatique :</u> ILL_K_ 110 INFO ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO ILL_K_ 203 INFO	rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage rez de chaussée 1 ^{er} étage 2 ^{ème} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 1 ^{er} étage 2 ^{ème} étage
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_ 1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Werner Bâtiment M	ILL_M_ Salle 117 ILL_M_ Salle 118	
ENSISA Lumière Bâtiment I	<u>Salles informatique :</u> ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E38 (27 postes)	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la L3 Chimie :

M. PONCHE Arnaud : arnaud.ponche@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 00. Fermé au public les après-midis.

Gestionnaire de la scolarité L3 Chimie :

Mme Solène MOUNIS : solene.mounis@uha.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 ; vendredi 8h-12h en TELETRAVAIL (hors bureau, joignable par mail).

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

<http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2025**.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Montant des frais annexes	Justification des frais annexes
40 euros	Soutien aux projets étudiants

Les frais annexes sont facultatifs.

ATTENTION la carte PASS CAMPUS vous est indispensable pour entrer dans le bâtiment ainsi que dans les salles de cours.

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST avant le 15 octobre. Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Votre certificat de scolarité UHA en ligne

Dès la validation de votre inscription et tout au long de vos études, consultez vos informations administratives (renseignées lors de votre inscription) et téléchargez votre certificat de scolarité et votre quittance de droits via l'application MON DOSSIER WEB.

Le certificat de scolarité est un document important, qui est valable pour la durée d'une année universitaire, et qui peut notamment être nécessaire lorsque vous demandez certaines aides sociales ou dispositifs particuliers (bourses CROUS, logement étudiant, réductions SNCF, adhésion à certaines mutuelles, revenu minimum étudiant, réductions dans les transports en commun, etc.). Ce document est complémentaire de votre carte



Pass campus.

La quittance de droits est un document attestant du montant des droits d'inscription que vous avez réglés à l'Université.

L'application vous permettra également de consulter vos notes dès qu'elles auront été validées par les jurys de vos formations.

Accéder à l'application : <https://mondossierweb.uha.fr/>.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2025**.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

L3 Chimie, Renfort, Regio Chimica, Physique

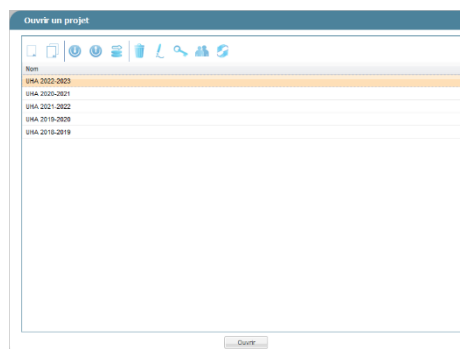
Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 V		1 L		1 M	5	1 S	Toussaint	1 L		1 J	Jour de l'an
2 S		2 M	Rentrée L3 PC *	2 J		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M	Début cours S5	3 V		3 L		3 M	13	3 S	
4 L		4 J		4 S		4 M		4 J		4 D	
5 M		5 V		5 D		5 M	9	5 V		5 L	Début cours S6
6 M		6 S		6 L		6 J		6 S		6 M	
7 J		7 D		7 M		7 V		7 D		7 M	1
8 V		8 L		8 M	6	8 S		8 L		8 J	
9 S		9 M		9 J		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M	2	10 V		10 L	Pont si possible	10 M	14	10 S	
11 L		11 J		11 S		11 M	Armistice 1918	11 J		11 D	
12 M		12 V		12 D		12 M	10	12 V		12 L	
13 M		13 S		13 L		13 J		13 S		13 M	
14 J		14 D		14 M		14 V		14 D		14 M	2
15 V		15 L		15 M	7	15 S		15 L		15 J	
16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 V	
17 D		17 M	3	17 V		17 L		17 M	15	17 S	
18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 D	
19 M		19 V		19 D		19 M	11	19 V		19 L	Début UE Libres
20 M		20 S		20 L		20 J		20 S		20 M	
21 J		21 D		21 M		21 V		21 D		21 M	3
22 V		22 L		22 M	8	22 S		22 L		22 J	
23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	Vacances de Noël	23 V	
24 D		24 M	4	24 V		24 L		24 M		24 S	
25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 D	
26 M		26 V		26 D		26 M	12	26 V		26 L	
27 M		27 S		27 L		27 J		27 S		27 M	
28 J		28 D		28 M	Vacances d'automne	28 V		28 D		28 M	4
29 V		29 L	Début UE Libres	29 M		29 S		29 L		29 J	Jurys S5
30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 V	
31 D				31 V				31 M		31 S	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 D		1 D		1 M	Début stages	1 V	Fête du travail	1 L		1 M	
2 L		2 L		2 J		2 S		2 M		2 J	
3 M		3 M		3 V	Vendredi Saint	3 D		3 M		3 V	
4 M	5	4 M	7	4 S		4 L		4 J		4 S	
5 J		5 J		5 D	Pâques	5 M		5 V		5 D	
6 V		6 V		6 L	L. de Pâques	6 M		6 S		6 L	
7 S		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	
8 D		8 D		8 M		8 V	Armistice 1945	8 L		8 M	
9 L		9 L		9 J		9 S		9 M		9 J	
10 M		10 M		10 V		10 D		10 M		10 V	
11 M	6	11 M	8	11 S		11 L		11 J		11 S	
12 J		12 J		12 D		12 M		12 V		12 D	
13 V		13 V		13 L		13 M		13 S		13 L	
14 S		14 S		14 M		14 J	Ascension	14 D		14 M	Fête nationale
15 D		15 D		15 M		15 V	Pont possible	15 L		15 M	
16 L		16 L		16 J		16 S		16 M		16 J	
17 M	Fermeture du bâtiment FST	17 M		17 V		17 D		17 M		17 V	
18 M		18 M	9	18 S		18 L		18 J		18 S	
19 J		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D	
20 V		20 V		20 L		20 M		20 S		20 L	
21 S		21 S		21 M	Vacances de printemps	21 J		21 D		21 M	
22 D		22 D		22 M		22 V		22 L		22 M	
23 L		23 L		23 J		23 S		23 M	Fin stages	23 J	
24 M	Vacances d'hiver	24 M		24 V		24 D	Pentecôte	24 M	SOUTENANCES STAGE	24 V	
25 M		25 M	10	25 S		25 L	L. Pentecôte	25 J		25 S	
26 J		26 J	DUATHLON	26 D		26 M		26 V		26 D	
27 V		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L	
28 S		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	
		29 D		29 M		29 V		29 L	Jurys S6 + année + diplôme	29 M	
		30 L		30 J		30 S		30 M		30 J	
		31 M				31 D				31 V	

* Rentrée des L3 Chimie + Renfort + Regio Chimica à 9h30 et rentrée des L3 Physique à 11h00

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants", puis le dossier "FST", puis le dossier "LICENCE", puis le dossier "L. PC ESR", en cliquant à chaque fois sur la flèche. Enfin, cliquer sur votre filière : L3 CHIMIE.

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une camarade ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le**.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPSA)**, au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps@uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>



3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de septembre.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= sous huitaine), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de versement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

Dans le cadre du renforcement de notre structure d'accueil et pour vous assurer une meilleure intégration pédagogique, sociale et culturelle, nous mettons à votre disposition des référents-étudiants qui sont prêts à répondre à vos questions et assurer votre accompagnement en amont et à votre arrivée à l'UHA, voici leurs coordonnées :

- Lyes GUEBGHID (lyes.guebg hid@uha.fr)
- Jorge SALAZAR CABALLERO (jorge.salazar-caballero@uha.fr).

3.12. Matières Ouvertes (anciennement UE Libre)

Pour plus d'informations, contacter : elan@uha.fr ou stephanie.litzler@uha.fr.

Dates d'inscription :

- **Pour les matières ouvertes annuelles et celles ne fonctionnant qu'au S1 : du 15 septembre au 10 octobre 2025***
- **Pour les matières ouvertes ne fonctionnant qu'au S2 : du 5 au 23 janvier 2026***

* dates prévisionnelles

sur la plateforme My Way : <https://www.myway-dev.uha.fr/fr/index.html>.

Début des cours :

- Pour les matières ouvertes débutant au S1 et annuelles : semaine du 29 septembre 2025
- Pour les matières ouvertes débutant au S2 : semaine du 19 janvier 2026

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : la matière ouverte est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Évitez de choisir une



matière ouverte qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **matières ouvertes à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître la date de l'examen.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (matière ouverte annuelle), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution.

3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 chimie semestre 5

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE										
CHAMP	Sciences et Développement Durable										
Intitulé	Licence physique, chimie Parcours CHIMIE + Parcours CHIMIE REGIO CHIMICA										
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2022											
(Approuvées par le conseil FST du 01/07/2022 et la CFVU du 07/07/2022)											
Fiche semestre 5 CHIMIE											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôle(s)	coef. EPR	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heure s CM	Heure s TD	Heure s TP	Projet	Durée totale
13SUELE5	UE ELECTROMAGNETISME/ONDES	Excel C	EC1 écrit 2h	1	1	3	14	12			26
			EC2 écrit 2h	1							
13SUCP3	UE CHIMIE-PHYSIQUE 3				3	6					92
13SPTHE5	ECUE Étude thermodynamique de la matière 2 (thermochimie)	Excel Chimie	EC écrit 2 h		2		10	10			
13SPELE5	ECUE Electrochimie (commun ENSCMu)	Excel Chimie	EC écrit 2 h		2		10	14			
13SPTPE5	ECUE TP électrochimie	Excel Chimie	Compte(s)-rendu(s) écrit(s) + note expérimentale + éventuellement examen de TP []		1				24		
13SPTP5	ECUE TP Thermo + cinétique	Excel Chimie	Compte(s)-rendu(s) écrit(s) + note expérimentale + éventuellement examen de TP []		1				24		
13SUCP4	UE CHIMIE-PHYSIQUE 4				2	3					40
13SPLI5	ECUE Liais. spectro. 1 (CM commun ENSCMU, TD FST)	Excel Chimie	EC écrit 2h		1		10	10			
13SPSYM5	ECUE Symétrie moléculaire	Excel Chimie	EC écrit 2h		1		10	10			
13SUCH3	UE CHIMIE 3				3	6					66
13SPIN05	ECUE Chimie inorganique 2 (CM commun ENSCMU, TD FST)	Excel Chimie	EC écrit 2h		1		15	7			
13SPORG5	ECUE Chimie organique 4	Excel Chimie	EC écrit 2h		2		14	10			
13SPPOL5	ECUE Chimie des polymères	Excel Chimie	EC écrit 2h		1		14	6			
13SUOUT	UE OUTILS STATISTIQUES	Excel PC + PHYSIQUE	EC1 2h	1	1	3	12	12			24
			EC2 écrit 2h	1							
13SUAN5	UE ANGLAIS Préparation certification	Excel PC + PHYSIQUE	Contrôles TD* []		1	3		24			24
13SUPRO	UE PROJET PROFESSIONNEL 5				2	6					40
13SPSTA5	ECUE Préparation au stage / candidature	Excel PC + PHYSIQUE			***			4			
13SPSTA5	ECUE Préparation au stage / candidature (SIO module 6a)	Excel PC + PHYSIQUE	Selon modalités SIO		***			4			
13SPDOC5	ECUE Recherche documentaire (SIO module 7)	Excel PC + PHY+EEA	Selon modalités SIO		***			2			
13SPMOD5	ECUE Introduction à la modélisation	Excel PC + PHYSIQUE	Rapport écrit EC écrit 1h30	1 1	2		6	4			
13SPSM5	ECUE Introduction à la science des matériaux	Excel PC + PHYSIQUE	EC écrit 1h		2		10				
13SPCM5	ECUE Introduction à la chimie moléculaire	Excel Chimie	EC écrit 1h 30		2		10				
Totaux SEMESTRE 5 CHIMIE + REGIO						30	135	129	48	0	312
contrôles TD : au moins 2 évaluations			EC: Examen Commun								
[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.											
L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :											
soit d'être présent à TOUS les TP chimie											
soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP chimie et dans ce cas SEULE la note finale du test sera prise en compte.											
*** Préparation au stage + recherche documentaire : l'absence entraîne un ajournement à l'UE PROJET PROFESSIONNEL 5, quelle que soit la note.											

4.2. Licence 3 chimie semestre 6

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Sciences et Développement Durable
Intitulé	Licence physique, chimie Parcours CHIMIE + Parcours CHIMIE REGIO CHIMICA

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2022

(Approuvées par le conseil FST du xx/xx/xxxx et la CFVU du 07/07/2022)

Fiche semestre 6 CHIMIE

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Type de contrôles	Coef EP	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heure s CM	Heure s TD	Heure s TP	Projet	Durée totale
13SUCP5	UE CHIMIE-PHYSIQUE 5				2	5					54
13SPLIS6	ECUE Liais. spectro. 2 (CM commun ENSCMU, TD FS)	Excel Chimie	EC1 écrit 1h EC2 écrit 1h	1 2	3		20	10			
13SPTPHO	ECUE TP Photochimie	Excel Chimie	Comptes-rendus écrits + note expérimentale []		2				24		
13SUTPCH	UE TP CHIMIE				3	6					72
13SPTPCO	ECUE TP Chimie organique	Excel Chimie	Comptes-rendus écrits + note expérimentale + examen(s) de TP (écrit/oral/expérimental) []		1				24		
13SPTPCP	ECUE TP Chimie des polymères	Excel Chimie	Comptes-rendus écrits + note expérimentale + examen(s) de TP (écrit/oral/expérimental) []		1				24		
13SPTPCI	ECUE TP Chimie inorganique 2	Excel Chimie	Rapport écrit + note expérimentale + examen(s) de TP (écrit/oral) []		1				24		
13SPCHOC	UE A CHOIX :				3	7					56
13SUCM6	UE CHIMIE MOLECULAIRE	Excel Chimie	TP (note expérimentale + examen(s) de TP (écrit/oral) et/ou rapport(s) de TP [] + devoir à la maison (TD biochimie)) EC1 écrit 2h EC2 écrit 2h	1 1 1			16	20	20		
	OU										
13SUSMC6	UE SCIENCES DES MATERIAUX pour Chimie	Excel PC + PHYSIQUE (sauf TP)	TP (note expérimentale + examen(s) de TP (écrit/oral) [] EC1 écrit 1h EC2 écrit 1h	1 1 1			16	16	24 *		
13SULANG	UE LANGUE S6	Excel PC + PHYSIQUE	Contrôles TD * []		1	3		24			24
13SULIBR	UE LIBRE		Modalités d'évaluation définies par le responsable		1	3		24			24
13CUSTA6	UE STAGE PRATIQUE (stage 8-12 semaines)		Rapport écrit Travail en entreprise/labo Soutenance orale	1 1 1	3	6					
Totaux SEMESTRE 6 CHIMIE + REGIO						30	36	94	116	0	230 + stage

contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC: Examen Commun

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP chimie

soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP chimie et dans ce cas SEULE la note finale du test sera prise en compte.

* dans le cadre du lien formation recherche 4h de TP sont réalisées sur une plateforme de l'IS2M en groupe de 4.

5. Informations importantes :

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (décision CFVU du 24 mai 2018). **Plus d'informations vous seront données ultérieurement.**

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX.

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens. Vous devez vous procurer une calculatrice de type « collègue ».

Le service scolarité FST ne prête ni calculatrices ni blouses de TP, pensez donc à vous équiper en début d'année.

5.4. Vie de l'établissement

COORDONNÉS UTILES :

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 46](tel:0389336446)

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : [03 89 33 62 18](tel:0389336218)

E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)